

La DGFIP

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES USAGERS

TIPI Titres Payables par Internet

Un nouveau service pour faciliter les paiements



Un moyen de paiement adapté à la vie quotidienne

TIPI : Le paiement en ligne par carte bancaire, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7



POURQUOI PROPOSER LE PAIEMENT SUR INTERNET ?

► Le paiement sur Internet complète la gamme des moyens de paiement automatisés :

- Le prélèvement : pour les dettes récurrentes
- Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) et le talon optique : pour le traitement de masse des chèques par les centres d'encaissement de la DGFIP
- La carte bancaire : - de proximité auprès du comptable ou du régisseur
- à distance par téléphone et par Internet

► Le paiement en ligne est adapté au mode de vie actuel :

- En 2010 * :
 - 78 % des français achètent à distance, soit une hausse de 17% en un an
 - 80 % des achats à distance sont payés par carte bancaire
 - de nouveaux débouchés sont attendus avec le développement de l'internet mobile
- Le paiement par Internet dans les collectivités et les services publics, est un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation

► Le paiement sur Internet facilite la vie des usagers :

- accessibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- facilité d'utilisation
- sécurisation des transactions sur Internet par la norme de cryptage SSL

* Source FEVAD 2010-2011

La presse en parle* : TIPI adapté aux petites communes comme aux grandes

CAHORS (46) 20 000 habitants **La Dépêche du Midi du 23/11/2011** **Cantine et eau : on pourra payer par Internet**

«L'objectif est d'offrir un moyen de paiement supplémentaire sans supprimer les autres», tient à préciser le premier magistrat.

«Nous avons des redevables qui ont payé à minuit», rapporte un représentant de la direction

départementale des Finances publiques».

L'un des avantages du Tipi est d'être accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. «On peut payer la cantine de son enfant un dimanche matin», rajoute le trésorier de Cahors.

METZERVISSE (57) 1800 habitants

Le Républicain Lorrain du 08/12/2011 TIPI en place au périscolaire

Le maire n'y voit que des avantages, car Tipi allège la charge de travail du secrétariat de mairie ou de la directrice du périscolaire, en diminuant les risques de perte ou de vol. Un petit sondage auprès des premiers utilisateurs montre leur satisfaction.

SAINT NOLFF (56) 3600 habitants

Le Télégramme le 21/01/2012

Le paiement des factures sur Internet, c'est possible.

Il s'agit d'une possibilité supplémentaire, et non d'une obligation. D'ailleurs, les Nolféens qui voudront alterner paiement sur Internet ou par courrier, pourront le faire sans difficulté. L'avantage du système étant une réduction de l'usage du papier, qui entre dans le cadre de notre Agenda21.

TONNERRE (89) 5200 habitants **L'Yonne républicaine du 11 juin 2011**

Pour la Ville, l'investissement s'est chiffré à 800 €, une somme jugée très raisonnable par Pascal Lenoir. Une fois que l'habitude sera prise, l'adjoint aux finances espère que 70% des factures

seront réglées par ce biais et que le système pourra s'étendre au paiement d'autres prestations telles que les loyers ou les activités du centre social.

Communauté de communes du Genevois Haute Savoie

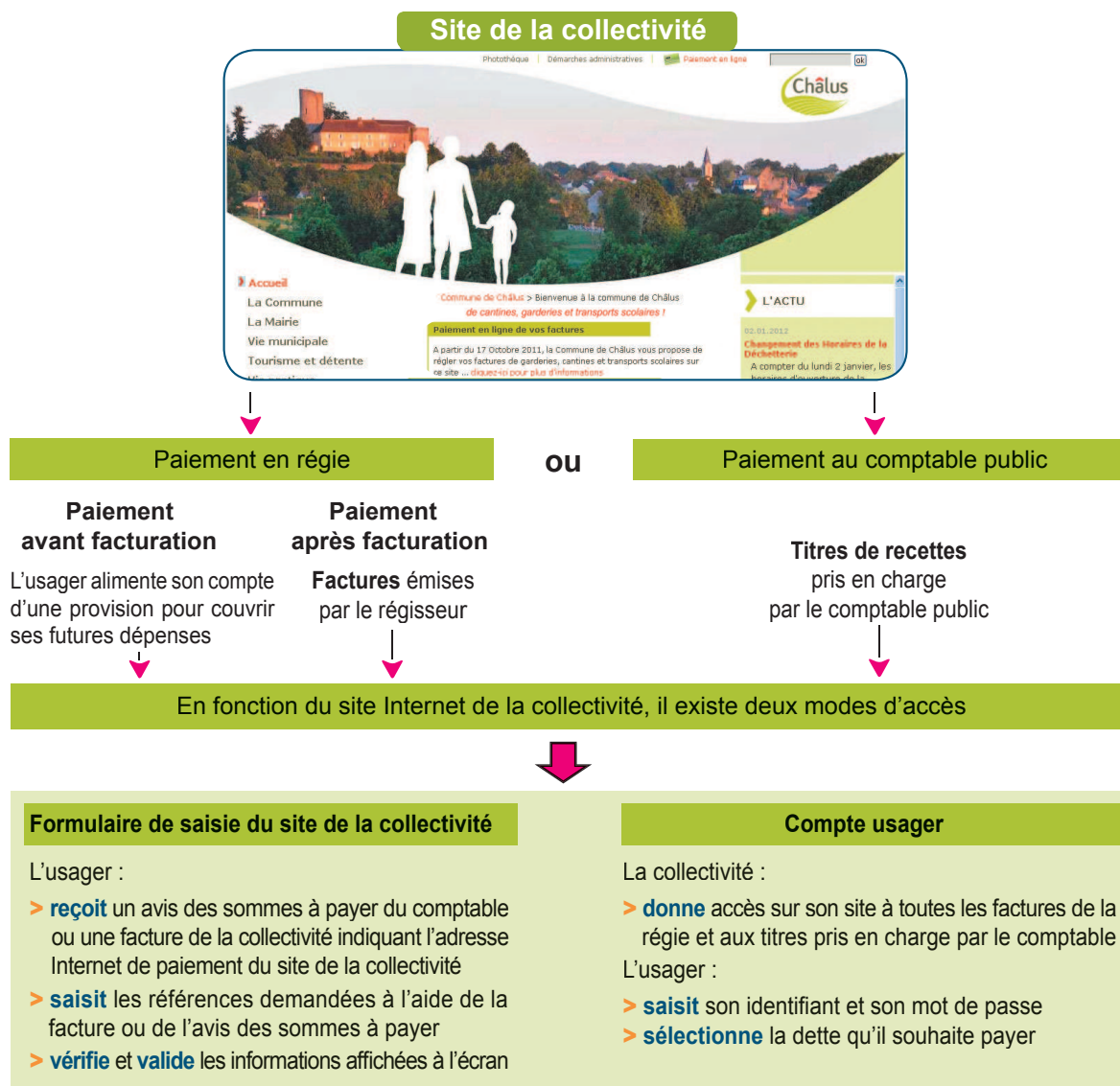
Le Dauphiné libéré du 15/01/2011

Pour notre collectivité, TIPI crédibilise notre image de modernité en développant l'e-administration, améliorera et garantira le recouvrement des recettes en phase amiable. Les redevances d'assainissement représentent pour la CCG près de 2 754 000€ par an.

LE DISPOSITIF TIPI S'ADAPTE

La collectivité peut choisir un mode d'accès à partir de son site ou bien

- La collectivité dispose d'un site Internet et souhaite l'enrichir en donnant la possibilité à ses usagers de payer leurs dettes en utilisant le dispositif TIPI



L'utilisateur est orienté vers une page de paiement sécurisée

- 1 - il saisit les codes
- 2 - après validation

Avantages de ce dispositif

- > valorisation du site de la collectivité
- > maintien du lien avec l'utilisateur

L'information concernant le paiement des factures chez le régisseur ou les titres de recettes

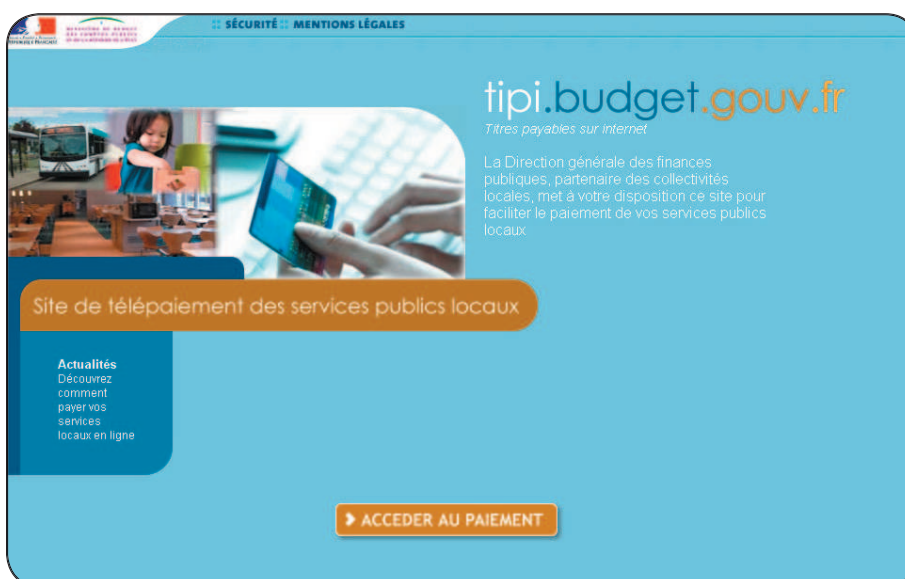
À TOUTES LES SITUATIONS

à partir du site de paiement des recettes publiques locales de la DGFIP

- La collectivité n'a pas de site Internet ou n'a pas la possibilité de l'adapter. Elle peut choisir l'accès à TIPI par le site de la DGFIP

Site DGFIP

<https://www.tipi.budget.gouv.fr>



La DGFIP met à la disposition des collectivités un site dédié au paiement des titres de recettes pris en charge par le comptable public dans Hélios

L'utilisateur :

- > **reçoit** un avis des sommes à payer précisant l'adresse de connexion et les références à saisir,
- > **se connecte** à l'adresse indiquée,
- > **saisit** les renseignements demandés à l'aide de son avis des sommes à payer,
- > **vérifie** et **valide** les informations affichées à l'écran.



ordonnées de sa carte bancaire,
on, il reçoit dans sa messagerie électronique un ticket de paiement,

nt remonte dans les systèmes d'information
chez le comptable sont **émargés automatiquement**

Avantages de ce dispositif

- > facilité de mise en œuvre
- > pas de frais d'installation et de maintenance de site



RECOMMANDATIONS POUR BIEN MENER VOTRE PROJET **TIPi**

1 - Le responsable du projet réunit tous les acteurs



2 - L'équipe détermine l'offre la plus appropriée pour la collectivité territoriale

► Accès par le site de la collectivité



► Accès par le site de la DGFIP



3 - Réalisation du projet

■ Dispositions administratives

Contactez le comptable des finances publiques de votre collectivité et le correspondant monétique :

- demander le guide de mise en œuvre ;
- signer une convention et un formulaire d'adhésion ;
- souscrire au nom de la collectivité un contrat permettant l'encaissement par carte bancaire sur Internet.

■ Dispositions techniques :

- appliquer le guide de mise en œuvre en adaptant le site Internet et les avis de sommes à payer ;
- effectuer une phase de tests et d'activation pour valider le bon fonctionnement du dispositif ;
- prévoir un délai de quelques semaines pour la mise en œuvre du projet.

■ Communication :

- mettre en avant la possibilité de payer en ligne sur le site Internet de la collectivité ;
- valoriser la possibilité de payer par Internet sur l'avis des sommes à payer, préciser l'adresse du site ;
- informer les usagers de l'ouverture de ce nouveau service par tous moyens (presse, note d'information...).



LA DGFIP, L'EXPERTISE D'UN RÉSEAU À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



TIPI valorise le site de la collectivité et modernise l'image des services publics auprès des usagers

- ▶ 83% des collectivités disposent d'un site Internet qui peut être valorisé en offrant la possibilité de payer en ligne
- ▶ La proposition du paiement en ligne améliore le contenu éditorial et la fréquentation du site de la collectivité
- ▶ TIPI, permet l'automatisation complète de la procédure d'encaissement depuis l'émission de la facture ou du titre de recettes jusqu'à la prise en compte de l'opération de paiement dans la comptabilité

Pour vous accompagner dans votre projet, vous pouvez contacter

- ▶ **votre comptable des finances publiques**
- ▶ **le correspondant monétique**, un spécialiste de la monétique dans votre direction départementale des finances publiques (DDFiP).

Pour des informations, vous pouvez aussi consulter

- ▶ **le site Bercy colloc** : www.colloc.bercy.gouv.fr